



CLIO. Histoire, femmes et sociétés

Numéro 17 (2003)
ProstituésEs

Gwénaél MURPHY

Prostituées et pénitentes (Poitiers et La Rochelle au XVIII^e siècle)

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Gwénaél MURPHY, « Prostituées et pénitentes (Poitiers et La Rochelle au XVIII^e siècle) », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 17 | 2003, mis en ligne le 27 novembre 2006. URL : <http://clio.revues.org/index583.html>
DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Presses universitaires du Mirail
<http://clio.revues.org>
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://clio.revues.org/index583.html>

Document généré automatiquement le 02 octobre 2009. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

Gwénaél MURPHY

Prostituées et pénitentes (Poitiers et La Rochelle au XVIII^e siècle)

Pagination de l'édition papier : p. 87-99

Les raisons de la “débauche”

1 Marthe Paineau avait fui un père violent, Pierre, un tanneur avec qui elle semblait vivre seule dans leur petite maison des faubourgs de La Rochelle. Après la mort de la mère de la jeune fille, il ne s'était pas remarié. Il ne semble pas avoir eu d'autres enfants. Lors de sa déposition, Marthe témoigne des conditions de son enfance : « *Dès mon plus jeune âge, j'ai reçu des coups, il m'a frappé chaque jour pour que je lui obéisse en tout, j'ai toujours connu les coups, parfois j'avais mal pendant huit ou dix jours, une fois même je crois qu'il m'a brisé le bras* ». Le père, interrogé aussi, ne démentira pas. A quinze ans, accablée de violences, elle prend la fuite, fugue « en ville » et se réfugie, un temps, chez un oncle compatissant dont elle tait le nom. Mais l'entente ne dure guère et Marthe se voit obligée de chercher un nouveau refuge. Elle rencontre dans d'obscures circonstances « *le sieur Foulon, qui me proposa de loger chez lui dans une chambre que je paierai quand j'aurai de l'argent. Quelques jours après, le sieur Foulon s'est introduit dans ma chambre avec un homme, en me disant que je devais me soumettre à cet homme et que si je ne m'y soumettais pas il me renverrai chez mon père. Je pleurais beaucoup car je savais ce que voulais le sieur Foulon, mais je ne voulais pas retourner chez mon père* ». Démêler le vrai du faux dans cette histoire singulière se révèle difficile. En revanche, se dessine ici l'une des voies qui mènent à la prostitution (la fuite face aux mauvais traitements d'un père violent) puis à l'une des maisons de correction (la délation du père) établie pour les « femmes débauchées » au XVIII^e siècle. Car c'est encore Pierre Paineau que l'on retrouve à l'origine du placement de sa fille dans une institution de ce type, en l'occurrence les *Dames Blanches* de La Rochelle. Le 22 mai 1767, pour des raisons qui nous échappent, puisqu'il n'en souffle mot lors de sa déposition, ce dernier se rend, en effet, chez le juge de police et dénonce sa fille Marthe « *comme se livrant de façon publique à une débauche, en retour de laquelle les hommes qui tombent dans ce cloaque de vice où elle habite lui donnent de l'argent* ». Grâce à l'adresse fournie par le père, le juge ordonne alors l'arrestation de Marthe et enregistre sa déposition. Pour elle, statue-t-il quelques semaines plus tard, ce sera rien moins que « *huit années de pénitence et de repentir chez les Dames Blanches de cette ville* »¹.

2 L'histoire de Marthe permet de pénétrer en ces lieux méconnus que sont les établissements de pénitence. Etablis à la fin du XVII^e siècle et dans la première moitié du XVIII^e à l'initiative des municipalités et des évêchés, et confiés à des communautés de religieuses, ces établissements ont un objectif explicite : corriger les vices et les comportements sexuels déviants. En 1790, dans l'inventaire (incomplet) dressé par le Comité des Affaires Ecclésiastiques de l'Assemblée Constituante, vingt-trois communautés sont recensées dans le royaume de France, dont six pour la seule capitale². Au total, ces communautés abritent près de quatre cents religieuses qui se rattachent, selon les régions, à des ordres très divers, tous issus cependant de la Contre-Réforme catholique : *Visitation, Union Chrétienne, Filles de la Sagesse, de la Miséricorde* ou *de la Charité*. Dans les établissements que contrôlent ces communautés, véritables prisons de la vertu, ce sont près d'un millier de “pénitentes”, “repenties”, “madelonnettes” qui purgent des peines variées et effectuent, par groupes de seize (La Rochelle) à soixante-cinq femmes (Paris)³, des séjours plus ou moins prolongés. Epouses infidèles, veuves et célibataires en concubinage, femmes débauchées et prostituées composent ces étranges colonies de punies, ayant en commun le fait d'avoir eu des relations sexuelles hors mariage et d'être

sous la surveillance de femmes qui ont, théoriquement, fait vœu de chasteté. Luxure et chasteté féminines se retrouveraient ainsi enfermées en des lieux semblables, dans une sorte d'étrange face à face, par les hommes de loi et d'Eglise du siècle des "Lumières". À bien y regarder, la "réalité" de l'incarcération se révèle souvent plus complexe que cette simple confrontation symbolique : ainsi certaines des femmes enfermées le sont-elles par le fait d'abus de pouvoir des hommes et de fausses accusations émanant de maris et de pères sournois qui se débarrassent d'une épouse gênante ou d'une fille encombrante ; ainsi certaines religieuses sont-elles d'anciennes "repenties" ayant pris le voile, peut-être mieux à même de comprendre la détresse de celles qu'elles recueillent. Parmi ces dernières, les prostituées constituent un groupe important. Plus du tiers des pensionnaires des *Dames Blanches* de La Rochelle (278 sur 809) et la moitié de celles des *Pénitentes* de Poitiers (56 sur 110) y sont placées, au cours du XVIIIe siècle, pour ce motif de « débauche »⁴. Afin d'approcher vraiment le destin de ces femmes, nous nous intéresserons désormais plus particulièrement à ces deux communautés dont l'analyse permettra de comprendre les voies qui mènent à cette forme de pénitence, mais aussi comment on réprime les "déviances" sexuelles féminines sous l'Ancien Régime.

4

Les voies de la pénitence

5 « *Les femmes ou filles débauchées sont enfermées à la prière des familles, sur l'ordre de l'évêque, de l'intendant, du lieutenant général, du juge de police, du colonel de régiment ou du commissaire* »⁵. De la banale descente de police dans les lieux de prostitution rochelais ou poitevins aux règlements de compte familiaux, nombreuses sont donc les personnes qui peuvent pousser une femme chez les *Dames Blanches* ou les *Pénitentes*. Tout au long du XVIIIe siècle, près de mille deux cent femmes à La Rochelle, un peu plus d'une centaine à Poitiers, sont emmenées de force dans ces deux établissements. Parmi elle, plus de trois cents prostituées vont grossir les rangs de ces institutions qui sont devenues, en ce début du règne de Louis XV (1716 et 1737) et selon le terme usité à l'époque, « des maisons de correction pour pénitentes ». En plein cœur des cités, à proximité du port rochelais ou du quartier religieux poitevin, elles sont le symbole de ce que Michel Foucault nomme des « *institutions complètes et austères* ». Apparues sous le règne de Louis XIV, ces institutions participent largement à une atmosphère de « *punition généralisée* » visant à contraindre les corps et à les rendre plus "dociles". Reste à définir si c'est la sévérité morale prônée par l'Etat et par l'Eglise ou bien une explosion de la prostitution qui expliquent ces chiffres impressionnants d'enfermement de « filles légères » dans ces deux établissements de province. Pour ce faire, il convient de replacer les établissements en question dans un contexte géographique et socio-économique qui permettra d'analyser et de comprendre la disparité (1 200 contre 100) du nombre de prostituées qui y sont enfermées. La Rochelle, port négrier et commerçant très actif, est un haut lieu de prostitution⁶. Toutes les femmes arrêtées pour ce motif le sont d'ailleurs à proximité de la zone portuaire. La ville rejoint Lorient, Marseille, Bordeaux, Nantes et Narbonne parmi les ports abritant un établissement de *Pénitentes*. Poitiers, en revanche, fait office de lieu d'incarcération pour l'ensemble du centre-ouest, couvrant ainsi le Poitou, l'Angoumois, la Saintonge et même le Berry. Toutefois, il convient de souligner que la grande majorité des prostituées incarcérées viennent de la ville même. Chaque incarcération donne lieu, dans les deux villes, à une procédure judiciaire, à des interrogatoires qui, sous la pression et dans la peur, dévoilent toujours des trajectoires brisées, des vies tragiques, des femmes abîmées et effrayées. Toutes les relations conflictuelles intra-familiales : les échecs entre parents et enfants, les situations de violences et de tensions ou de misère morale et matérielle, transparaissent dans ces archives. Ces dernières montrent aussi, comme dans le cas de Marthe Paineau, que c'est bien la délation qui conduit prioritairement, bien avant les descentes spontanées de police, les prostituées aux *Dames Blanches* ou aux *Pénitentes*

(voir tableau ci-dessous). En effet, lors du placement d'une femme dans un établissement de "repenties", le délateur doit s'acquitter, pour son entretien matériel, d'une rente (100 à 200 livres annuelles) payée aux religieuses. Le paiement de cette rente, en même temps qu'il permet de repérer les délateurs, expose une réalité troublante : les catégories les moins aisées de la population seraient exclues de cette forme d'enfermement. Toutefois, les descentes de police compensent certainement par les rafles de prostituées, dont les rentes sont alors acquittées par l'intendant, cette inégalité devant la répression. De ce fait, on suppose que les prostituées, dont la police avait la charge de s'occuper, n'étaient peut-être arrêtées et incarcérées que lorsque l'intendant en avait les moyens financiers...

Demandeur	Age des femmes	Temps de condamnation
Délation famille : 254	moins 20 ans : 44	Moins 1 an : 0
		9
Evêque : 9	21-25 ans : 159	1-3 ans : 96
Intendant : 2	26-30 ans : 89	3-5 ans : 125
Lieutenant général : 1	31-35 ans : 32	6-10 ans : 26
Juge de police : 58	36-40 ans : 2	Envoyées aux colonies : 79
Commissaire : 2		

6 *L'enfermement des prostituées aux Dames Blanches de La Rochelle (1716-1792) et aux Pénitentes de Poitiers (1737-1789), 326 cas*

7 Les évêques, pour leur part, interviennent exclusivement à la demande d'un prêtre, qui ne fait cette démarche que lorsqu'il est directement touché. Ainsi, le 14 mai 1717, le curé de la paroisse Notre-Dame de La Rochelle, Coutiau, est reçu par son prélat en compagnie d'un de ses confrères de la campagne environnante, le curé de Charron, nommé Grasset. Après avoir été introduit par Coutiau, que l'évêque semble bien connaître, Grasset expose sa requête auprès d'un homme qui a le pouvoir de résoudre son « problème ». Depuis une année, explique-t-il à l'évêque : « *ma sœur Elisabeth Grasset déshonore la famille et salit son nom par son attitude impudique près du port de cette ville où chaque soir elle va avec des hommes qu'elle ne connaît pas et qui la payent. C'est une débauchée qui ne peut être ramenée à la raison qu'en allant aux Dames Blanches de cette ville* ». Le prêtre semble convaincant et le prélat convaincu puisqu'il signe une lettre pour le juge de police, remise à Coutiau, ordonnant l'enfermement de la fille. Déshonneur, impudicité, débauche⁷, les trois mots reviennent d'ailleurs sans cesse dans les quelques 326 demandes étudiées d'internement pour prostitution. L'honneur de la famille est "sali" par la présence, en ville, d'une prostituée qui porte le nom d'un lignage et qui se livre à une débauche sexuelle rémunérée, hors mariage, au mépris de la morale dominante (catholique ou protestante) et de la loi en vigueur. On comprend mieux alors que la délation familiale soit un des principaux leviers d'enfermement de ces femmes transgressives. Les actes d'enfermement proposent *en sus* des renseignements utiles pour l'historien : l'identité de la femme, les conditions de la "débauche" et le temps pendant lequel a duré l'activité, les hommes qui y ont contribué (fréquentations, souteneurs), le motif exact de l'enfermement (débauche, impudicité)... Apparaît alors un profil type : ces femmes sont jeunes, moins de 30 ans dans la plupart des cas, elles sont enfermées sur plainte d'un délateur, en général appartenant à la famille, ou suite à une descente de police et sont condamnées, en majorité, à des peines s'échelonnant entre une à cinq années de prison. Apparaissent aussi des récidivistes qui sont le plus souvent envoyées aux colonies et notamment aux Antilles et au Canada.

8 Marthe Paineau, avec qui nous avons ouvert cette étude, correspond à ce « profil ». Nous l'avons quittée sur le chemin des *Dames Blanches* de La Rochelle, un jour de juillet 1717, encadrée de plusieurs gardes et accompagnée de son père, alors qu'elle venait d'être condamnée à huit années de réclusion pour prostitution. La jeune fille traverse à pieds quelques rues de sa ville natale : peut-être sous le regard méprisant, moqueur ou indifférent des habitants, familiers de ce genre de scènes ; peut-être calme et résignée ou hystérique, tentant

désespérément de s'échapper. Elle arrive aux portes du couvent des *Dames Blanches* qui s'ouvrent quelques instants, après le coup de cloche tiré par le juge de police, présent, comme chaque fois. Le père s'arrête là. Marthe, elle, franchit les portes et se retrouve dans l'enceinte de la maison de correction. Désormais, après un court entretien routinier entre le juge de police et la supérieure de l'établissement qui s'expliquent sur la nouvelle venue et échangent les papiers officiels de condamnation et de réception, la vie de Marthe est entre les mains d'une trentaine de « *Dames Blanches* » dont la tâche sera de lui faire reprendre, de gré ou de force, tout au long de sa peine qui durera huit ans, le « chemin de la vertu ».

La répression des « déviances »

- 10 La répression peut être justifiée par des raisons sanitaires. Les hospices et hôpitaux généraux, plus axés sur l'enfermement des indigents et le soin des malades non contagieux, refusent, la plupart du temps, les femmes atteintes d'une infection vénérienne. Les prostituées enfermées chez les *Dames Blanches* et les *Pénitentes* souffrent fréquemment de syphilis⁸, ce qui pourrait laisser à penser que celles qui n'ont pas contracté la maladie disposent d'une plus grande marge de manœuvre par rapport à l'enfermement : il peut s'agir alors d'une simple "quarantaine" censée mettre les hommes à l'abri jusqu'à la mise en place d'un diagnostic fiable. Par contre, les femmes "contaminées" sont sujettes à une répression systématique. Ainsi Marie Borse qui est arrêtée à La Rochelle, le 18 octobre 1729, au milieu des soldats du Royal-Comtois stationné dans le port, « pour débauche avec les soldats [...] à qui elle a donné la maladie que produit la débauche »⁹.
- 11 Quelques éléments nous sont parvenus, par ailleurs, sur le quotidien, dans ces maisons de correction et de détention, de ces ex-prostituées. Chez les *Pénitentes* de Poitiers, une fois enfermées sous la surveillance de deux ou trois *Filles de la Sagesse*, les femmes vivent, pendant toute la première année de leur incarcération, isolées les unes des autres, dans une chambre qui leur est attribuée et dont elles ne peuvent sortir que pour une courte promenade quotidienne. Cette pièce où elles mangent, dorment et lisent des ouvrages de piété, bien proche d'une cellule de prison, constitue l'essentiel de leur univers. Passé ce délai d'un an, qui semble correspondre à une "étape" de purification mentale et corporelle (ce qui peut expliquer qu'il corresponde chronologiquement au temps du noviciat chez les religieuses de la Sagesse), les femmes retournent à une vie communautaire de type conventuel : assistance aux offices religieux, apprentissage du travail manuel, oraison, repas pris, en commun, au réfectoire...¹⁰ L'objectif est bien sûr de les transformer en religieuses. Plus d'une vingtaine, sur les cinquante six prostituées qui y transitent au XVIIIe siècle, deviennent d'ailleurs des *Filles de la Sagesse*¹¹. Ce chiffre important doit cependant être relativisé par le fait que les femmes concernées par ces « conversions » religieuses sont souvent des « condamnées à vie » qui n'ont plus guère d'espoir de retourner à la vie séculière. C'est le cas, par exemple, de Marie de Lorgère. Dénoncée, en 1765, par sa sœur Jeanne, qui l'accuse de se livrer « à une prostitution notoire dans un quartier de la ville », Marie est arrêtée et est placée, « jusqu'à sa mort », à la demande de sa sœur qui précise « faire cela pour sauver son corps et purifier son âme » et par lettre de cachet, chez les *Pénitentes* de Poitiers. En 1771, elle décide de prendre le voile et reste, parmi les religieuses, jusqu'à la Révolution. En aidant à son tour les prostituées enfermées dans cet établissement, qui par ailleurs possède toutes les caractéristiques d'une prison de femmes¹², Marie de Lorgère a parfaitement intégré les "leçons" des religieuses. En effet, les *Filles de la Sagesse* raisonnent d'abord dans le sens de la sauvegarde des âmes perdues et du retour des pécheresses au sein de l'Eglise. De ce fait, ce rôle de "correction" des prostituées leur paraît entrer parfaitement dans le cadre des activités de charité de leur ordre.
- 12 Les *Pénitentes* de Poitiers, qui n'accueillent pas plus de quatre ou cinq prostituées simultanément, sont cependant loin de leurs consœurs, remplissant les mêmes fonctions, dans le port de La Rochelle. Toutefois, si les *Dames Blanches*, au nombre de trente, semblent

s'occuper d'au moins deux cent cinquante prostituées entre 1716 et 1792¹³, elles n'ont laissé aucun document sur le quotidien de leur communauté. Un seul acte permet de s'introduire, de façon fugace et inopinée, dans les murs de leur établissement. Le 28 février 1780, un procès-verbal de police est dressé, au parloir du couvent, par Jacques-François de la Boucherie, conseiller du juge. L'affaire concerne Marie Darbelet, orpheline de dix-neuf ans, enfermée le 3 février pour prostitution¹⁴, qui, selon le témoignage de la sœur de Saint-Bernard, présentée comme la « *maîtresse des Pénitentes* » et sans doute chargée de la surveillance et de l'organisation précise du quotidien des femmes enfermées dans ce couvent, s'est évadée moins d'un mois plus tard. Cette dernière raconte ainsi comment, le 25 février dans l'après-midi, le notaire Daviau et le juge Mari se sont présentés, au parloir de la communauté, réclamant de voir la fille Darbelet. La sœur s'y refusant, le notaire et le juge s'obstinent et menacent car ils affirment « *savoir parfaitement comment les femmes qui leur sont confiées sont maltraitées, battues, humiliées, enfermées dans des chambres sans fenêtres et sans nourriture pendant des journées entières, soumises au vice des religieuses les plus indélicates de la communauté, ce qui se sait sur toute la place de La Rochelle par le bruit public de celles qui en sont ressortis* »¹⁵. Ils promettent d'enclencher une lourde procédure judiciaire si la fille Darbelet ne leur est pas amenée sur le champ, allant jusqu'à menacer la religieuse de traîner son couvent devant le Parlement. La sœur finit par céder et emmène la Pénitente aux deux hommes qui, dévoilant leur coup monté, menace la religieuse avec une arme et emmènent la fille Darbelet de force. Maîtresse du juge, la jeune fille sera retrouvée, peu de temps après, et elle avouera l'ensemble du subterfuge. Ce qui est intéressant à retenir ici, au-delà du pittoresque du « complot », tient dans les propos que ces deux hommes, pour le moins audacieux, prétendent avoir entendus sur les *Dames blanches* : sur l'enfermement, sur la torture et sur la maltraitance... qui auraient cours dans leur établissement. Relayées par le « *bruit public* » (la rumeur), ces allégations ne peuvent aucunement, en l'état de la recherche, être infirmer ou confirmer. L'affaire, complexe, laisse présager des difficultés, des violences, des souffrances qui peuvent être autant le lot quotidien des prostituées que des religieuses¹⁶. Parfois la condamnation se révèle irrépressible, irréversible : 20 % des prostituées qui passent par les *Pénitentes* et les *Dames blanches* partent ensuite, dans les mois qui suivent leur arrivée dans ces établissements, pour la Caraïbe ou le Québec. C'est le cas, par exemple, de Louise Pain. Enfermée pour « prostitution », en juin 1740, à la demande de son père, cette dernière est finalement embarquée, en 1741, pour l'outre-Atlantique. Âgée de vingt ans, elle fait partie de ces nombreuses femmes qui peupleront, souvent contre leur gré, les premières colonies françaises. Il serait fort intéressant de tenter de retrouver sa seconde vie dans les archives québécoises. Est-elle retombée dans la prostitution ? S'est-elle mariée ou a-t-elle ouvert un commerce, trouvé un emploi ? Le passage par les *Pénitentes* a-t-il été salutaire ou l'a-t-il condamné définitivement ?

Corps et politique

- 13 La prostitution, par les risques sanitaires qu'elle représente, semble, apparemment, la plus sévèrement réprimée des « déviances ». Il ne faut cependant pas se laisser « aveugler » ou « manipuler » par des archives forcément subjectives. Il faudrait en effet procéder à une étude d'ensemble du commerce vénal, dans les villes où sont localisées ces établissements de repenties, pour « radiographier » réellement, pour une activité probablement bien intégrée au tissu urbain et possédant sans nul doute ses quartiers spécialisés, l'ampleur de la surveillance. Comme les autres communautés de femmes, les *Pénitentes* et les *Dames Blanches* seront dispersées en 1792, emportées par la « frénésie » révolutionnaire. Le XIXe siècle verra fleurir l'ordre du *Bon-Pasteur*, dont la maison mère se situait à Angers, qui poursuivra d'ailleurs des objectifs strictement similaires à ces établissements du XVIIIe siècle. Les religieuses y proposeront une éducation réglementée, axée autour de la pratique religieuse et du travail

manuel, visant à une réinsertion, dans le monde, autant professionnelle que morale. La Rochelle ne retrouve ses *Dames Blanches* qu'en 1809. En 1832, à Poitiers, l'ordre du *Bon-Pasteur* rétablit de même, à la demande de l'évêque¹⁷, une communauté de *Pénitentes*. Ce XIXe siècle puritain et "bégueule", marqué par le sceau de la reconquête catholique, ne semble alors pas si éloigné des établissements d'Ancien régime décrits tout au long de cette étude : on y retrouve, en effet, le même souci de répression, par l'incarcération et la religion, des sexualités illégitimes et féminines. Rien de tout cela ne résulte du hasard et s'il y a bien une question de compétences (de nombreuses congrégations féminines deviennent à ce moment des spécialistes du soin ou de l'enfermement des femmes), dans les cas précis des femmes débauchées, on peut, sans crainte, y percevoir un rapport plus large de la société d'Ancien Régime à la religion et à la morale. L'apparition de telles structures à l'époque moderne montre, à l'évidence, la volonté étatique de contrôler la sexualité féminine (et par extension la sexualité masculine), notamment transgressive. Au-delà de cette question singulière, c'est l'ensemble de la société qui fait les frais du « resserrement » de l'absolutisme et de l'investissement, du pouvoir royal, jusque dans le secret des chambres à coucher. A une religion qui se veut répressive, sévère, désormais immiscée, par l'intermédiaire de ses représentants officiels, dans l'intimité de tous les sujets du Royaume, s'agglomère une « morale » qui ne parvient pas à s'imposer à tous et à laquelle les autorités se voient forcées d'ajouter de véritables gardiennes, personnes physiques qui la matérialisent, par leur travail et leur présence. Considérées comme des « marginales », les prostituées sont désormais traitées comme des « malades » qu'il faut soigner. Le déterminisme, liant, dans un même mouvement, gênes et comportements, qui caractérisera la pensée de la fin du XIXe et du début du XXe siècles trouve, dès ce moment, ses racines profondes.

Bibliographie

- BAUDRILLART Alfred, VOGT Albert, ROUZIES Urbain puis AUBERT R. (dir.), depuis 1912, *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, Paris, Letouzey et Ané, lettres A-Je. (26 vol. et 154 fascicules parus en 2002).
- BENABOU Erica-Marie, 1987, *La Prostitution et la police des mœurs au XVIIIe siècle*, Paris, Perrin.
- DERVAUX Jeanne-Françoise, 1950, *Folie ou Sagesse ? Marie-Louise Trichet et les premières filles de Monsieur de Montfort*, Paris, Alsatia.
- DINET-LECOMTE Marie-Claude, 1994, « Les religieuses hospitalières dans la France moderne : une même vocation dans une multitude d'instituts », *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, t. LXXX, pp.195-216.
- DUBY Georges, PERROT Michelle dir., 1991, *Histoire des femmes en Occident, t.3 : XVIe-XVIIIe siècles*, sous la direction de FARGE Arlette, ZEMON-DAVIS Natalie, Paris, Plon.
- DUVIGNACQ-GLESSGEN Marie-Ange, 1994, *L'Ordre de la Visitation à Paris aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Cerf..
- EVEN Pascal, 1980, *Assistance et charité à La Rochelle au XVIIIe siècle*, Paris, thèse de l'Ecole des Chartes.
- FARGE Arlette, FOUCAULT Michel, 1982, *Le Désordre des familles. Lettres de cachet de la Bastille*, Paris, Gallimard/Julliard.
- FARGE Arlette, 1992, *Dire et mal dire. L'opinion publique au XVIIIe siècle*, Paris, Seuil.
- GARNOT Benoît, 2000, *Justice et société en France aux XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles*, Paris, Ophrys.
- KNIEBIELHER Yvonne, MARAND-FOUQUET Catherine, 1983, *La Femme et les médecins. Analyse historique*, Paris, Hachette.
- FLANDRIN Jean-Louis, 1981, *Le Sexe et l'Occident*, Paris, Seuil.
- FOUCAULT Michel, éd.1999, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.

—, éd.1999, *Histoire de la sexualité*, Paris, Gallimard.

LANGLOIS Claude, 1984, *Le Catholicisme au féminin : les congrégations françaises à supérieure générale au XIXe siècle*, Paris, Cerf.

LOTTIN Alain, 1970, « Naissances illégitimes et filles mères à Lille au XVIIIe siècle », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, avril-juin, pp. 278-322.

LOUPES Philippe, 1993, *La Vie religieuse en France au XVIIIe siècle*, Paris, SEDES.

MAYEUR Jean-Marie (dir.), 1995, *Histoire du christianisme*, Paris, Desclées/Fayard, t. 10 (1750-1840).

MURPHY Gwénaél, 2000, « Les Dames Blanches de La Rochelle au XVIIIe siècle, gardiennes de la morale ? », *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XXVI, pp.53-69.

PEROUAS Louis, éd. 1999, *Le Diocèse de La Rochelle de 1648 à 1724. Sociologie et pastorale*, Paris, éd. de l'EHESS.

ROCHE Daniel, éd. 1998, *Journal de ma vie par Jacques-Louis Ménétra, compagnon vitrier au XVIIIe siècle*, Paris, Albin Michel.

Notes

1Archives départementales de Charente-Maritime (désormais AD 17), H-84 : *Dames Blanches* de La Rochelle. Entrées et sorties des *Pénitentes* 1716-1789. Cet établissement est déjà étudié dans Murphy 2000.

2Archives Nationales, D-XIX/1-1 à 9-141 : Inventaire du Comité Ecclésiastique de l'Assemblée Constituante de 1789. Etat des religieuses par diocèse en 1790.

3Selon Benabou 1987 : 92, ce sont 165 femmes qui sont enfermées aux *Madelonnettes* de Paris dans les années 1720. L'Hôpital Général sera par la suite progressivement substitué à ces établissements religieux pour l'enfermement des prostituées, en particulier celles atteintes de maladies vénériennes.

4L'ensemble des indications, en particulier les statistiques, sur les *Pénitentes* de La Rochelle proviennent, sauf mention contraire de la source mentionnée en note 1 ainsi que AD17, H-85 : Entrées des *Pénitentes*, 1743-1792. Concernant l'établissement situé dans la ville de Poitiers, les informations sont issues de Archives départementales de la Vienne (désormais AD86), 2H5/88 et 89 : Religieuses *Pénitentes* de Poitiers, 1662-1786 et Médiathèque de Poitiers, fonds ancien, registre 277 : Sépultures des *Pénitentes* et des *Incurables* de Poitiers, 1742-1792.

5Idem note 1.

6Sur les ordres religieux à La Rochelle à l'époque moderne voir Even 1980 et Pérouas 1999.

7AD17, G-286 : Visites des *Dames Blanches* par l'évêque de La Rochelle (XVIIIe siècle).

8La répression des prostituées "contaminées" demeure, mais il est utile de souligner le rôle que jouent les *Dames Blanches* en soignant certaines de leur pensionnaires.

9Archives Nationales, Y-9/536.

10AD 86, 2H5/88 et 89 : *Pénitentes* de Poitiers (1667-1786).

11Idem.

12AD86, 2H5/89 : *Pénitentes* de Poitiers (1726-1786).

13Archives de Charente-Maritime, H-84 : *Dames Blanches* de La Rochelle, entrées et sorties des *Pénitentes* (1716-1789).

14AD17, B-1768 : Évasion de la demoiselle Darbelet des *Dames Blanches* de La Rochelle, 1780.

15Sur la rumeur et l'opinion publique au XVIIIe siècle citons, parmi d'autres, Farge 1992.

16Certaines d'entre elles doivent sans doute maîtriser des tentatives d'évasion, des rebellions, des réclamations, sans que l'on puisse vraiment savoir si elles procèdent avec rudesse ou délicatesse.

17AD17, V-328 et AD86, V-4/2 : Congrégations religieuses au XIXe siècle.

Pour citer cet article

Référence électronique

Gwénaél MURPHY, « Prostituées et pénitentes (Poitiers et La Rochelle au XVIII^e siècle) », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 17 | 2003, mis en ligne le 27 novembre 2006. URL : <http://clio.revues.org/index583.html>

À propos de l'auteur

Gwénaél MURPHY

Gwénaél MURPHY a soutenu une thèse de doctorat à l'EHESS (Paris) en janvier 2003, sous la direction d'A. Farge, intitulée *Femmes de Dieu et Révolution Française dans le diocèse de Poitiers*. Il est professeur d'histoire au lycée de Loches, chargé de cours à l'IUFM et à l'Université de Poitiers. Il prépare actuellement un ouvrage issu de sa thèse et a publié : *Rose Lauray, religieuse poitevine*, La Crèche, Geste éditions, 2002, 263 p. et *Les Possédées de Loudun*, La Crèche, Geste Editions, 2003, 63 p.

Droits d'auteur

Propriété intellectuelle

Résumé / Abstract

Les prostituées n'échappent pas à la répression et à l'enfermement généralisés organisés par la Monarchie Absolue à la fin du XVII^e siècle. Des institutions nommées « Dames Blanches », « Bon Pasteur » ou « Pénitentes » apparaissent dans la plupart des capitales diocésaines. Afin de ramener ces femmes sur le chemin de la vertu, les autorités font rapidement appel à des religieuses pour diriger ces communautés. Le fonctionnement de deux de ces « couvents », ceux, ceux de Poitiers et La Rochelle, au « siècle des Lumières » est ici étudié.

Prostitutes did not escape from the general repression and confinement organised by the Absolute Monarchy at the end of the 17th century. Institutions called « the White Ladies », « the Good Pastor » or « the Penitents » then appeared in most French diocesan capitals. And because they wanted these women back on the way to virtue, the authorities soon appointed nuns to manage these communities. In this article, we shall take a close look at the running of two of these unusual convents, at Poitiers and at La Rochelle, during Enlightenment.

Licence portant sur le document : Propriété intellectuelle